

“Le glyphosate est classé cancérigène probable pour les hommes comme les animaux”



André Villiers,
Député de l'Yonne.

En mars 2015, le Centre international de recherche sur le Cancer, rattaché à l'OMS, a **publié une étude indépendante** sur le Glyphosate : « *Cet herbicide actif est le plus utilisé au monde. Il a été classé « cancérigène probable », pour les hommes comme pour les animaux.* »

A la fois, opportunément, le 9 novembre, le *Journal of the national Cancer Institut* a **publié des données américaines**, plus restreintes que celles du CIRC, selon lesquelles l'exposition au pesticide n'augmenterait pas le risque du Cancer. Ce renouvellement de licence a donné lieu à des **frictions politiques** et a fait débat au sein du gouvernement allemand, pourtant très pro-écologiste. Il a divisé ses Ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et la Chancelière. Les Allemands, la Pologne et le Royaume-Uni ont voté pour le renouvellement. La France était contre... Et, avec la France, la Belgique, l'Italie, ont voté contre. Le Portugal s'est abstenu. Il faut souligner que si 18 pays membres sur 28 ont voté pour le renouvellement, ce vote a été obtenu par le vote de l'Allemagne qui aurait dû s'abstenir. Si la crise politique est déjà majeure en Allemagne, un antagonisme surgit dans le gouvernement français entre le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Travers et

Nicolas Hulot, Ministre de l'environnement. Autre facteur circonstanciel, les médias soulignent les nouvelles considérations conjoncturelles politiques d'Angela Merkel qui ne lui sont pas favorables. S'ajoute que la multinationale **Bayer** vient de racheter l'américain **Monsanto** dont le produit phare le **Roundup** dont le Glyphosate constitue la substance active. L'accord sera finalisé en janvier et fera de Bayer, un titan mondial de l'agrochimie.

En l'Etat, cette décision européenne a été très inattendue et complexe.

De notre côté, si nous supprimons le Glyphosate en France, cela placerait les agriculteurs en situation de concurrence déloyale vis-à-vis de ses partenaires européens qui autorisent la poursuite de l'utilisation de ce produit. **Enfin, le critère quantitatif du vote** était une erreur en soi. En effet, il fallait dépasser 65% de la population européenne. Or, il aurait été plus judicieux d'instaurer un vote sur le **poids agricole relatif de chaque état membre** pour être plus juste. La France se distingue par un poids agricole de 1/5^{ème}, aurait pu peser davantage. Rappelons que la France est le plus gros producteur agricole en Europe. Alors, pourquoi le glyphosate ? L'utilisation du Glyphosate évite de recourir aux traditionnels labours pour éliminer les mauvaises herbes et préserve la qualité des sols, la teneur en Carbone, l'humidité et les rendements. Néanmoins, avec bon sens, remarquons que pendant des décennies, l'agriculture n'utilisait

pas ce produit et que nous produisons des récoltes fécondes et saines.

Nous ne pouvons pas nous empêcher, non plus, de constater et regretter que **les cancers vont en augmentation et dévastent les familles**. Et, avec cette autorisation, l'image de l'UE déjà si fragilisée dans l'opinion publique, pourrait se dégrader un peu plus avec ce sujet.

Que faire maintenant et aujourd'hui ?

Face à cette annonce contestée, Nicolas Hulot dénonce le poids des lobbys, Emmanuel Macron a déclaré que le Glyphosate serait interdit en France, d'ici 3 ans, dès que des solutions alternatives auront été trouvées.

Dès à présent, à l'Assemblée nationale, une **Commission d'information** a été nommée et rassemble les parlementaires qui sont chargés d'auditionner les associations, les différents protagonistes, fabricants, utilisateurs, agriculteurs, agence d'évaluation, avocats, etc... Le Président de la République a confié à Cédric Villani, scientifique renommé, député et Président de l'OPECST, une mission d'expertise. Le rapporteur de cette commission est un médecin et se nomme Didier Martin. Le but est clairement de comprendre, de faire un état des lieux actualisé. Evidemment, j'y participerai es qualité, activement. A terme, la commission rendra public les avancées des consultations et exposera un avis circonstancié, en toute indépendance. Elle communiquera ses résultats et proposera des solutions.